

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 DECEMBRE 2019

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

Le 5 décembre 2019 à compter de dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire, sur convocation adressée par le Président le 28 novembre 2019, conformément aux articles L. 2121- 10 et L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni au Jeu de Paume BLOIS.

Christophe DEGRUELLE, Président d'Agglopolys préside la séance.

MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS PRESENTS :

Christophe DEGRUELLE, François FROMET, Alain TONDEREAU, Corinne GARCIA, Pierre LESCURE, Simone GAVEAU, Benoît SIMONNIN, Françoise BAILLY, Chantal TROTIGNON, Pierre OLAYA, Michel CONTOUR, Jérôme BOUJOT, François THIOLLET, Yann BOURSEGUIN, Jean GASIGLIA, Didier MOELO, Marc GRICOURT, Odile SOULES, Benjamin VETELE, Fabienne QUINET, Gildas VIEIRA jusqu'à la délibération n°A-D-2019-282, Isabelle LAUMOND-VALROFF, Annick VILLANFIN à partir de la délibération n°A-D-2019-262, Françoise BEIGBEDER, Jean-Benoît DELAPORTE, Marylène DE RUL, Louis BUTEAU, Marie-Agnès FERET, Joël PATIN, Christelle FERRE, Michel CHASSIER, Jean-Pierre LEFEBVRE, Lionella GALLARD, Jean-Albert BOULAY, Catherine LHERITIER, Henri BURNHAM, François CROISSANDEAU, Eliane GENUIT, François BORDE, Stéphane BAUDU jusqu'à la délibération n°A-D-2019-282, Georges HADDAD, Claudette BOURGUEIL, Yannick SEVREE, Yves GEORGE, Philippe GUETTARD, Jean-Yves GUELLIER, Yves LEHOUELLEUR, Michel DARNIS, Gérard CHARZAT, Maryse MORESVE, Bernard PANNEQUIN, Michel FESNEAU, Jean-Noël CHAPPUIS, Marie-Noëlle MARSEAULT, Yves BARROIS, Nicole LE BELLU, Philippe MASSON, Jean-Marc MORETTI, Audrey ROUSSELET jusqu'à la délibération n°A-D-2019-289, Christian MARY, Catherine NAVARD, Claudine HERVY, Eric JANVIER

POUVOIRS :

Yves CROSNIER-COURTIN donne procuration à Pierre LESCURE, Myriam COUTY donne procuration à Jérôme BOUJOT, Ozgur ESKI donne procuration à Marc GRICOURT, Denys ROBILIARD donne procuration à Yann BOURSEGUIN, Yves OLIVIER donne procuration à Odile SOULES, Sylvie BORDIER donne procuration à Corinne GARCIA, Pierre BOISSEAU donne procuration à Jean-Benoît DELAPORTE, Catherine MONTEIRO donne procuration à Fabienne QUINET, Denis LEPRAT donne procuration à Gérard CHARZAT, Eveline MARIER donne procuration à François CROISSANDEAU, Jacqueline GOURAULT donne procuration à Georges HADDAD, Alain VEE donne procuration à Alain TONDEREAU, Didier PIGOREAU donne procuration à Benoît SIMONNIN, Elie GILBERT donne procuration à Jean GASIGLIA, Annick VILLANFIN donne procuration à Benjamin VETELE jusqu'à la délibération n°A-D-2019-261, Gildas VIEIRA donne procuration à Christelle FERRE à partir de la délibération n°A-D-2019-283, Audrey ROUSSELET donne procuration à François FROMET à partir de la délibération n°A-D-2019-290.

SUPPLEANCES :

Catherine LE TROQUIER par Eric JANVIER

MEMBRES TITULAIRES EXCUSES :

Chantal REBOUT, Elise BARRETEAU, Jacques CHAUVIN, Véronique REINEAU, Jean-Luc MALHERBE, Mathilde PARIS, Jean-Louis BERGER, Stéphane LEDOUX, Serge GUIMARD, Joël PASQUET, Annie BARBOUX, Didier GUILLON, Nadine SEGRET, Pierre MONTARU, Stéphane BAUDU à partir de la délibération n°A-D-2019-283

Début de séance 18 h 30

Secrétaire de séance : Monsieur Yannick SEVREE

N°	A-D-2019-	ADMINISTRATION GENERALE – Compte rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation du conseil
257		

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

N° 258	A-D-2019-	ADMINISTRATION GENERALE – Compte rendu des délibérations prises par le Bureau communautaire dans le cadre de la délégation du conseil
---------------	------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

N° 259	A-D-2019-	ADMINISTRATION GENERALE – VAL ECO - Désignation des délégués titulaires et suppléants de la Communauté d'agglomération de Blois
---------------	------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :
- désigner les élus suivant la liste ci-dessous :

Membres titulaires	Commune	Membres suppléants	Commune
Jean-Michel BERNABOTTO	Blois	Sylvie BORDIER	Blois
François THIOLLET	Blois	Marie-Agnès FERET	Blois
Jérôme BOUJOT	Blois	Marylène DE RUL	Blois
Claude CHARBONNIER	Chailles	Vanessa TEVENOT	Chaumont-sur-Loire
Jean-Luc GASPARINI	Fossé	Jacky RUET	Herbault
François BORDE	La Chapelle Vendômoise	Claudette BOURGUEIL	Lancôme
Pierre HERRAIZ	Saint-Gervais-la-Forêt	Françoise POISSON	La Chaussée-Saint-Victor
Didier PIGOREAU	Saint-Lubin-en-Vergonnois	Yannick SEVREE	Marolles
Henri BURNHAM	Valloire-sur-Cisse	Charles RONCE	Saint-Sulpice-de-Pommeray
Christian MARY	Vineuil	Michel COUPPE	Villebarou
Henri LEROUX	Vineuil	Magali CHEVREAU	Villerbon

- autoriser le Président ou son représentant à prendre toute mesure utile et notamment à transmettre, pour la mise en œuvre de la procédure, la délibération au Syndicat mixte Val Eco.

Décision : à l'unanimité

N° 260	A-D-2019-	ADMINISTRATION GENERALE – Commissions communautaires - Elargissement de la commission Assainissement, voirie, infrastructures à la thématique de l'eau potable et eaux pluviales
---------------	------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :
- actualiser la dénomination de la commission comme présentée,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette délibération.

Décision : à l'unanimité

N° 261	A-D-2019-	INTERCOMMUNALITE – Modification des statuts d'Agglopolys – Prise de la compétence optionnelle « Maison France Services »
---------------	------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :
- approuver la prise de compétence à compter du 1^{er} juin 2020 tel que décrit dans le projet de nouveaux statuts joint à la délibération,
- modifier les statuts de la Communauté d'agglomération dans sa rédaction ainsi proposée en annexe de la délibération,
- autoriser le Président à saisir le Préfet et les Maires des communes membres d'Agglopolys en vue de recueillir l'accord de leurs conseils municipaux sur ce transfert de compétences et la modification statutaire en résultant,
- autoriser en conséquence le Président, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Décision : à l'unanimité des votes exprimés avec 76 voix pour et 1 abstention (Jean-Pierre LEFEBVRE)

N° 262	A-D-2019-	AMENAGEMENT DE L'ESPACE – Rapport d'activités 2018 du Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique
---------------	------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :
- prendre acte de la transmission au titre de l'année 2018 du rapport d'activités du SMO Val de Loire Numérique tel que visé à l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales et de la communication faite en séance.

Décision : à l'unanimité

N° 263	A-D-2019- ENVIRONNEMENT – Modification des statuts de l'Établissement Public Loire – Adhésion des EPCI Loire Forez Agglomération et Territoires Vendômois - Actualisation des articles 2 et 3 des statuts.
---------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- prendre acte de l'évolution des statuts de l'Établissement Public Loire ;
- approuver la modification des articles 2 et 3 des statuts de l'Établissement Public Loire ;
- autoriser le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération.

Décision : à l'unanimité

N° 264	A-D-2019- FINANCES – Fonds logements - Augmentation de l'Autorisation de Programme (AP) et mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP).
---------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver l'augmentation de l'Autorisation de Programme relative au Fonds logements en faisant évoluer son montant de 1 500 000 € TTC à 2 430 000 € TTC,
- approuver l'allongement de la durée de l'Autorisation de Programme en la portant de 9 à 12 années,
- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2013	2014	2015	2016	2017	2018
AP votée et affectée	2 430 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 370,00 €	176 400,00 €	410 000,00 €
Mouvements mandatés en CP		0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 370,00 €	176 400,00 €	410 000,00 €
		2019	2020	2021	2022	2023	2024
AP votée et affectée		400 000,00 €	531 630,00 €	309 000,00 €	320 600,00 €	218 000,00 €	56 000,00 €
Mouvements mandatés en CP							

Rappel n° d'AP : 0053ALOGEMENTAPD

Décision : à l'unanimité

N° 265	A-D-2019- FINANCES – Surcharge foncière - Augmentation de l'Autorisation de Programme (AP) et mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP).
---------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver l'augmentation de l'Autorisation de Programme relative à la surcharge foncière en faisant évoluer son montant de 100 000 € TTC à 314 585 € TTC,
- approuver l'allongement de la durée de l'Autorisation de Programme en la portant de 7 à 10 années,
- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2013	2014	2015	2016	2017
AP votée et affectée	314 585,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mouvements mandatés en CP		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		2018	2019	2020	2021	2022
AP votée et affectée		0,00 €	100 000,00 €	98 585,00 €	12 000,00 €	104 000,00 €
Mouvements mandatés en CP		0,00 €				

Rappel n° d'AP : 0055ASFAPD

Décision : à l'unanimité

N° 266	A-D-2019- FINANCES – Budget principal - Exercice 2019 - Décision modificative n° 2.
---------------	--------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2019 comme présenté.

Décision : à l'unanimité

N° 267	A-D-2019- FINANCES – Budget annexe Assainissement collectif - Exercice 2019 - Décision modificative n° 2.
---------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2019 comme présenté.

Décision : à l'unanimité

N° 268	A-D-2019- FINANCES – Créances éteintes.
---------------	------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- constater les créances éteintes à hauteur de 1 777,84 € pour le budget principal et 9 857,99 € pour le budget annexe ordures ménagères,
- dire que ces crédits sont inscrits au compte 6542 des différents budgets,
- autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Décision : à l'unanimité

N° 269	A-D-2019- FINANCES – Subventions et avances aux budgets annexes - Exercice 2019.
---------------	-----------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

dans le cadre de la gestion budgétaire 2019, conformément aux prévisions budgétaires, s'agissant des avances, et des subventions d'équilibre versées par le budget principal aux budgets annexes, arrêter les montants à verser selon le détail ci-après :

VERSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE	
Budget annexe ORDURES MENAGERES - Article 6521 : Subvention d'équilibre :	0,00 €
Budget annexe TRANSPORT (LOTi art. 7-III) - Article 65737 - Subvention d'équilibre :	1 675 000,00 €
Budget annexe LAC DE LOIRE - Article 67441 - Subvention d'équilibre :	160 000,00 €
Budget annexe IMMEUBLES DE RAPPORT - Article 6521 - Subvention d'équilibre :	0,00 €
Budget annexe JEU DE PAUME - Article 6521 - Subvention d'équilibre :	15 420,73 €
Budget annexe ZAE MALAKOFF - Article 274 - Avance :	586,90 €
Budget annexe ZAE GAILLETROUS 3 - Article 274 - Avance :	97 526,62 €

dans le cadre de la gestion budgétaire 2019, conformément aux prévisions budgétaires, s'agissant des remboursements d'avances par les budgets annexes au budget principal, arrêter les montants à reverser selon le détail ci-après :

REMBOURSEMENT DU BUDGET ANNEXE AU BUDGET PRINCIPAL	
Budget annexe ZAE LA BOISSIERE - Article 168751 - Avance :	69 300,17 €
Budget annexe ZAE LES GUIGNIERES - ARDOISE - Article 168751 - Avance : - Article 168751 - ARDOISE - Avance :	2 500,00 € 71 080,00 €
Budget annexe ZAE CINO DEL DUCA - Article 168751 - Avance :	357 840,00 €
Budget annexe ZAE SAMBIN - Article 168751 - Avance :	125,48 €
Budget annexe ZAE ARTOUILLAT - Article 168751 - Avance :	0,74 €

dans le cadre de la gestion budgétaire 2019, conformément aux prévisions budgétaires, s'agissant des subventions d'investissement versées par le budget principal aux budgets annexes, arrêter les montants à verser selon le détail ci-après :

VERSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE	
Budget annexe LAC DE LOIRE Travaux sanitaire PMR restaurant et camping - Bloc sanitaire n° 3 - Article 2041642 : Subvention d'équipement :	175 000,00 €

Décision : à l'unanimité

N° 270	A-D-2019- FINANCES – Subvention d'équilibre à la Régie du Jeu de Paume.
---------------	--------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le versement d'une subvention d'équilibre de 200 402 € à la Régie du Jeu de Paume au titre de l'exercice 2019 ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° 271	A-D-2019- FINANCES – Attribution de compensation définitive - Exercice 2019.
---------------	-------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- renoncer, pour 2019, au versement au profit d'Agglopolys des attributions de compensation lorsqu'elles sont négatives (communes de Champigny-en-Beauce, Lancôme, Saint-Bohaire et Valaire),
- approuver la répartition de l'attribution de compensation définitive 2019 telle qu'il suit :

	ATTRIBUTION DE COMPENSATION DEFINITIVE 2019
AVERDON	74 799
BLOIS	16 045 267
CANDE SUR BEUVRON	25 081
CELLETES	58 982
CHAILLES	162 407
CHAMPIGNY EN BEAUCE	0
CHAUMONT SUR LOIRE	17 466
CHEVERNY	30 568
CHITENAY	18 032
COMMUNE NOUVELLE VALENCISSE	66 890
COMMUNE NOUVELLE VALLOIRE SUR CISSE	245 072
COMMUNE NOUVELLE VEUZAIN SUR LOIRE	146 302
CORMERAY	2 860

COUR CHEVERNY	244 443
FOSSE	464 448
FRANCA Y	4 163
HERBAULT	137 264
LA CHAPELLE VENDOMOISE	303 677
LA CHAUSSEE SAINT VICTOR	1 124 058
LANCOME	0
LANDES LE GAULOIS	8 467
LES MONTILS	62 445
MAROLLES	71 947
MENARS	144 062
MESLAND	31 673
MONTEAUX	11 042
MONTHOU SUR BIEVRE	7 468
RILLY SUR LOIRE	38 785
SAINT BOHAIRE	0
SAINT CYR DU GAULT	13 087
SAINT DENIS SUR LOIRE	158 028
SAINT ETIENNE DES GUERETS	2 087
SAINT GERVAIS LA FORET	402 999
SAINT LUBIN EN VERGONNOIS	30 089
SAINT SULPICE DE POMMERAY	62 712
SAMBIN	2 114
SANTENAY	1 315
SEUR	6 192
VALAIRE	0
VILLEBAROU	1 135 107
VILLEFRANCOEUR	18 632
VILLERBON	175 377
VINEUIL	1 778 413
TOTAL 43 COMMUNES	23 333 820

Décision : à l'unanimité

N° 272	A-D-2019- FINANCES – Ouverture de crédits anticipés en section d'investissement - Exercice 2020.
---------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- créer les opérations d'équipement suivantes au sein de la section d'investissement du budget annexe eau :
 - . Opération 3501 - Réseaux d'adduction d'eau
 - . Opération 3502 - Accessoires de réseaux
 - . Opération 3503 - Production d'eau
 - . Opération 3504 - Forages et châteaux d'eau
 - . Opération 3505 - Logistique
 chaque opération ainsi créée constituant un chapitre budgétaire de dépenses au niveau duquel s'effectuera le contrôle des crédits.
- accepter l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement énumérés.

Décision : à l'unanimité

N° 273	A-D-2019- FINANCES – Acomptes sur subventions de fonctionnement et participations provisoires - Exercice 2020.
---------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le versement des subventions et des participations provisoires, au titre de l'année 2020, aux structures énoncées dans le tableau ci-dessous :

STRUCTURES BÉNÉFICIAIRES	Alloué 2019	Acomptes 2020
Maison de l'Emploi du Blaisois	102 000,00 €	51 000,00 €
FABLAB Robert Houdin	18 000,00 €	9 000,00 €
ISMER – Institut Supérieur de Management et d'Entrepreneuriat Régional	17 000,00 €	8 500,00 €
Syndicat Mixte du Pays des Châteaux	406 000,00 €	203 000,00 €
Observatoire Loire	105 000,00 €	52 500,00 €
CCB – Centre Culturel du Blésois	40 000,00 €	20 000,00 €
CDPNE – Maison de la Nature	15 000,00 €	7 500,00 €
CIAS du Blaisois	3 725 000,00 €	1 862 500,00 €
Harmonie de Blois	63 000,00 €	31 500,00 €
« Les amis de la musique » de La Chaussée Saint Victor	43 100,00 €	21 550,00 €
L'églantine de Saint Gervais La Forêt	51 700,00 €	25 850,00 €
École musicale de Cellettes	37 700,00 €	18 850,00 €
École intercommunale de musique Vineuil Saint Claude	89 000,00 €	44 500,00 €
Orchestre d'Harmonie des Montils	27 000,00 €	13 500,00 €
La Lyre de Cour-Cheverny Cheverny	25 000,00 €	12 500,00 €
École des musiques d'Onzain	83 000,00 €	41 500,00 €
Music'en Cisse de La Chapelle Vendômoise	32 000,00 €	16 000,00 €
Association musicale Chitenay Cormeray Seul	2 022,00 €	1 011,00 €
TOTAL	4 881 522,00 €	2 440 761,00 €

- dire que ces montants seront réglés, en un seul versement, en début d'année 2020.

Décision : à l'unanimité

N° 274	A-D-2019- FINANCES – Tarifs 2020 – Direction Générale Adjointe Cadre de Vie - Personnel - Voirie communautaire - Collecte des déchets ménagers et assimilés
---------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver la grille tarifaire telle que présentée,
- dire que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2020.

Décision : à l'unanimité

N° 275	A-D-2019- FINANCES – Fourrière animale - Actualisation des tarifs
---------------	--------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver la grille tarifaire telle que présentée,
- dire que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2020,
- autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

Décision : à l'unanimité

N° 276	A-D-2019- PERSONNEL TERRITORIAL – Fixation du tableau des emplois au 1er janvier 2020
---------------	----------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver les créations, transformations et suppressions d'emplois détaillées en annexe n° 1 à la délibération ;
- adopter en conséquence le tableau des emplois de la collectivité tel que joint en annexe n° 2 à la délibération.

Décision : à l'unanimité

N° 277	A-D-2019-	PERSONNEL TERRITORIAL – Régime indemnitaire - Ajustement technique
-------------------	------------------	---------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider de modifier l'attribution du régime indemnitaire dans les conditions figurant dans le présent rapport,
- autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Décision : à l'unanimité

N° 278	A-D-2019-	PERSONNEL TERRITORIAL – Indemnisation des jours compte épargne temps (CET)
-------------------	------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider d'adopter le dispositif d'indemnisation des jours CET tel que décrit dans le présent rapport, au profit des agents de la Communauté d'agglomération de Blois,
- autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Décision : à l'unanimité

N° 279	A-D-2019-	PERSONNEL TERRITORIAL – Modalités de remboursement des frais de repas
-------------------	------------------	------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver l'adoption des nouveaux montants d'indemnisation des frais de repas,
- autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

Décision : à l'unanimité

N° 280	A-D-2019-	PERSONNEL TERRITORIAL – Renouvellement de la convention de contrôle allégé en partenariat entre la Communauté d'agglomération de Blois - Agglopolys et la Direction Départementale des Finances Publiques du Loir-et-Cher
-------------------	------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le projet de renouvellement de convention de contrôle allégé en partenariat entre la Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys et la Direction Départementale des Finances Publiques du Loir-et-Cher ;
- autoriser le Président ou son représentant, à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

Décision : à l'unanimité

N° 281	A-D-2019-	PERSONNEL TERRITORIAL – Remboursement par la Communauté d'agglomération de Blois des frais engagés par la Ville de Blois pour des actions de communication interne communes à la Ville de Blois, à la Communauté d'agglomération de Blois et au Centre Intercommunal d'Action Sociale au titre de l'année 2019
-------------------	------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver la répartition des dépenses de communication interne entre la Ville de Blois, la Communauté d'agglomération de Blois et le Centre Intercommunal d'Action Social du Blaisois dans les conditions figurant dans le rapport ;
- décider de régler à la Ville de Blois la quote-part de la Communauté d'agglomération de Blois, dans les conditions figurant dans le rapport ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Décision : à l'unanimité

N° 282	A-D-2019-	PERSONNEL TERRITORIAL – Charte de coopération en ressources humaines – mobilité, mise en relation et partage avec le Conseil Départemental 41 – Signature.
---------------	------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le principe d'une coopération entre Agglopolys, la Ville de Blois, le CIAS du blésois et le Conseil Départemental du Loir-et-Cher en matière de ressources humaines et notamment en terme de mobilité professionnelle ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer la charte de coopération en ressources humaines - Mobilité, mise en relation et partage proposée ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° 283	A-D-2019-	OPEN DATA - OUVERTURE DES DONNEES PUBLIQUES – Convention avec la Région Centre-Val de Loire portant sur la mutualisation pour la publication de données publiques
---------------	------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- adopter le principe de l'ouverture des données publiques d'Agglopolys avec celle de la Ville de Blois,
- approuver la convention de partenariat avec la Région Centre-Val de Loire portant sur la mutualisation pour la publication de données publiques sous le format de « données ouvertes »,
- approuver le choix d'un sous-domaine du portail <https://data.centrevaleloire.fr> ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la Région Centre-Val de Loire ;
- autoriser le Président ou son représentant prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Décision : à l'unanimité

N° 284	A-D-2019-	URBANISME PREVISIONNEL - PLUi – Débat annuel sur la politique locale de l'urbanisme
---------------	------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- prendre acte du débat annuel de la politique locale d'urbanisme.

Décision : à l'unanimité

N° 285	A-D-2019-	URBANISME PREVISIONNEL - PLUi – Lancement de la procédure de modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de la Ville de Blois – Sollicitation du Préfet
---------------	------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le Président d'Agglopolys à solliciter du Préfet l'engagement d'une procédure de modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de Blois,
- autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce projet en collaboration avec les services de l'Etat.

Décision : à l'unanimité

N° 286	A-D-2019-	URBANISME PREVISIONNEL - PLUi – Projet Urbain Partenarial (PUP) pour l'aménagement (prolongement) de la rue Georges Diard à Onzain - commune déléguée de Veuzain-sur-Loire
---------------	------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- délimiter un périmètre de Projet Urbain Partenarial (PUP) au sens de l'article L. 332-11-3 du Code de l'urbanisme, pour une durée de 10 ans dans lequel seront réalisés par la commune de Veuzain-sur-Loire les équipements publics susvisés pour un montant prévisionnel de 37 313,00 euros HT, dont 97 % est mis à la charge des opérateurs du périmètre de PUP, et dont 3 % sera pris en charge par la commune de Veuzain-sur-Loire ;
- fixer les modalités de répartition du coût de ces équipements entre les futurs opérateurs de la zone telles

que décrites précédemment dans la délibération ;

- préciser que l'exonération de la taxe d'aménagement sera d'une durée de 10 ans à compter du certificat d'affichage de la mention de la signature de la convention au siège de la Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys et à la Mairie de Veuzain-sur-Loire ;
- approuver les termes de la convention et autoriser le Président à signer la première convention tripartite de PUP sur le périmètre délimité avec la commune de Veuzain-sur-Loire et les consorts TESTUD annexée, ainsi que les conventions successives avec les opérateurs conformément à la convention type annexée ;
- préciser qu'en application de l'article R. 151-52 du Code de l'urbanisme, le périmètre de PUP sera reporté aux annexes du Plan Local d'Urbanisme d'Onzain ;

La délibération sera affichée pendant 1 mois au siège de la Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys et à la Mairie de Veuzain-sur-Loire ;

Conformément aux dispositions de l'article R. 332-25-2 du Code de l'urbanisme :

La mention de la signature des conventions de PUP ainsi que du lieu où le document peut être consulté seront affichées au siège de la Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys et à la Mairie de Veuzain-sur-Loire pendant 1 mois.

Une même mention sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 5211-41 du code général des collectivités territoriales.

Décision : à l'unanimité

N° 287	A-D-2019-	URBANISME PREVISIONNEL - PLUi – Prolongation de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme de la commune de Chaumont-sur-Loire
---------------	------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- conformément à l'article L. 153-47 du code de l'urbanisme, prolonger la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n° 2 du PLU de Chaumont-sur-Loire jusqu'au 15 janvier 2020, selon les mêmes modalités que précédemment définies dans la délibération n° A-D-2019-233 du 3 octobre 2019, à la Mairie de Chaumont-sur-Loire, 81 rue Maréchal de Lattre, 41150 Chaumont-sur-Loire, aux jours et horaires d'ouverture au public et consultable sur le site internet de la Communauté d'agglomération www.agglopolys.fr ;
- un registre permettant au public de consigner ses observations sera mis à disposition avec le dossier de modification simplifiée ;
- le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site internet de la Communauté d'agglomération dans la rubrique dédiée à la commune et éventuellement adresser ses observations par courriel via l'adresse spécifiquement créée pour être jointes au registre ;
- à l'expiration du délai de mise à disposition du public, le registre sera clos et signé par le Président de la Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys ;
- un avis de publicité précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations, l'adresse mail dédiée sera affiché au siège d'Agglopolys, en Mairie de Chaumont-sur-Loire, et publié dans un journal diffusé dans le département. L'avis sera publié 8 jours au moins avant le début de la prolongation de la mise à disposition du public et affiché dans le même délai pendant toute la durée de la mise à disposition ;

A l'issue de cette mise à disposition au public, le Président de la Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys en présentera le bilan devant le conseil communautaire qui approuvera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées et des observations du public.

Conformément à l'article L. 132-7 et L. 132-9 du code de l'urbanisme, la délibération sera notifiée :

- au Préfet de Loir-et-Cher,
- aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental,
- aux Présidents des chambres consulaires,
- à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale,
- à la Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher,
- au Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise,
- à Agglopolys (en tant qu'autorité organisatrice des transports et en charge du PLH),
- au Maire de Chaumont-sur-Loire.

La présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage au siège de la Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys et en mairie de Chaumont-sur-Loire pendant un mois.

Décision : à l'unanimité

N° 288	A-D-2019-	HABITAT – Tarifs 2020 des aires d'accueil et de grand passage des gens du voyage
---------------	------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- adopter les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2020 :

Aires d'accueil

Catégorie de tarif	Tarif à compter du 01/01/2020
Dépôt de garantie	80 € pour le séjour
Droit de place	1,6028 € par jour par emplacement
Eau	3,039 €/ m ³
Électricité	0,14182 €/ Kwh

Aire de grand passage

Catégorie de tarif	Tarif à compter du 01/01/2020
Dépôt de garantie	500 € pour le séjour
Droit de place	4,052 € par jour par caravane

- dire que la facturation sera arrondie à l'entier inférieur,
- autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à la mise en œuvre de cette délibération.

Décision : à l'unanimité

N° 289	A-D-2019-	HABITAT – Avis sur le projet de schéma départemental révisé d'accueil des gens du voyage 2020 - 2026
---------------	------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- donner un avis favorable sur le projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage révisé 2020-2026.

Décision : à l'unanimité

N° 290	A-D-2019-	HABITAT – Convention fixant les modalités de partenariat entre la SACICAP PROCIVIS Rives de Loire et Agglopolys pour l'année 2020 en faveur de la rénovation énergétique des logements
---------------	------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention avec PROCIVIS Rives de Loire,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Décision : à l'unanimité

N° 291	A-D-2019-	HABITAT – Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (SAEML) pour la rénovation énergétique de l'habitat privé, modification des statuts et du pacte d'actionariat
---------------	------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le projet modifié de statuts de la société de tiers de financement et le projet modifié de pacte d'actionnaires ci-annexés,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Décision : à l'unanimité

N° 292	A-D-2019-	HABITAT – Conventions d'Utilité Sociale de 2e génération (2019-2025) des organismes HLM du territoire communautaire d'Agglopolys - Approbation
---------------	------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent aux CUS2 (2019-2025) avec chacun des bailleurs sociaux (la SA HLM 3F - Centre Val de Loire, la SA HLM Loir-et-Cher Logement et l'Office Public de l'Habitat Terres De Loire Habitat).

Décision : à l'unanimité

N° 293	A-D-2019- ACCESSIBILITE – Commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées – Rapport annuel 2019
---------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- prendre acte de la présentation du rapport de l'année 2019 retraçant l'activité de la Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées des années 2017 - 2018 - 2019.

Décision : à l'unanimité

N° 294	A-D-2019- INFRASTRUCTURES – Aménagements secteur Cap Ciné - Autorisation du Président à signer l'avenant à la convention relative à la gestion et à l'entretien ultérieur des aménagements entre le Département de Loir-et-Cher et Agglopolys
---------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention relative à la gestion et à l'entretien ultérieur dans le cadre des aménagements routiers du secteur Cap Ciné ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° 295	A-D-2019- COLLECTE DES DECHETS – Convention avec l'association « Les Bonnes Manières » pour la réalisation de prestations en faveur du réemploi, de la réduction des déchets et de la sensibilisation du grand public et des scolaires
---------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- adopter la convention entre Agglopolys et l'association « Les Bonnes Manières » qui définit les modalités techniques et financières du partenariat entre les deux signataires ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

Décision : à l'unanimité

N° 296	A-D-2019- COLLECTE DES DECHETS – Collecte des papiers et emballages ménagers - Signature du Contrat CITEO - Période 2020-2022 - Vente des matériaux
---------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- opter pour la conclusion du contrat-type Collectivité proposé par CITEO (SREP SA), au titre de la filière graphiques, à compter du 1^{er} janvier 2020 et jusqu'à 2022, et autoriser le Président ou son représentant à le signer au nom et pour le compte d'Agglopolys ;
- opter pour la conclusion du Contrat pour l'Action et la Performance ou « CAP 2022 », proposé par CITEO au titre de la filière emballages ménagers à compter du 1^{er} janvier 2020 et jusqu'à 2022 et autoriser le Président ou son représentant à le signer au nom et pour le compte d'Agglopolys ;
- opter, dans le cas des emballages, pour les options de reprises proposées par CITEO conformément au cahier des charges et mises en œuvre par les filières matériaux (option reprise filières) ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer des contrats avec les entreprises issues de l'option reprise filières qui sont : VALORPLAST, REVIPAC, SAINT GOBAIN, ARCELOR et AFFIMET ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire au bon accomplissement de ces contrats.

Décision : à l'unanimité

N° 297	A-D-2019- COLLECTE DES DECHETS – Convention entre Agglopolys et Val-Eco fixant les modalités techniques et financières de répartition des missions relatives à la communication et à la prévention des déchets
---------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- adopter les termes de la convention à intervenir avec Val-Eco pour définir les modalités techniques et financières de répartition des missions liées à la prévention des déchets ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention, conclue pour une durée de deux ans, soit pour les années 2020 et 2021, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Décision : à l'unanimité

N° 298	A-D-2019-	COLLECTE DES DECHETS – Collecte des DEA - Signature du Contrat Territorial pour le Mobilier Usagé avec l'éco-organisme Eco-mobilier pour la collecte des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) pour la période 2019-2023
---------------	------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le Président ou son représentant à signer au nom et pour le compte d'Agglopolys le Contrat Territorial pour le Mobilier Usagé avec Eco-mobilier, ledit contrat déterminant les modalités techniques de prise en charge de DEA ainsi que le dispositif de compensation financière au bénéfice d'Agglopolys ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire au bon accomplissement de ce contrat.

Décision : à l'unanimité

N° 299	A-D-2019-	COLLECTE DES DECHETS – Convention fixant les modalités d'implantation et de gestion des points tri sur le domaine privé avec les propriétaires concernés
---------------	------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le Président à signer la convention pour l'implantation et la gestion du point tri énoncé dans le rapport, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° 300	A-D-2019-	PLATEFORME DE SERVICES AUX COMMUNES – Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys et les communes membres de l'agglomération pour l'assistance juridique pluridisciplinaire
---------------	------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération de Blois et les communes membres de moins de 3 000 habitants pour l'assistance juridique pluridisciplinaire ;
- approuver les termes de la convention constitutive dudit groupement prévoyant notamment que la Communauté d'agglomération de Blois assure les fonctions de coordonnateur du groupement ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Décision : à l'unanimité

N° 301	A-D-2019-	DEVELOPPEMENT COMMERCIAL – Ouverture des commerces le dimanche - Modification de l'article L. 3132-26 du code du travail - Calendrier 2019 - Avis
---------------	------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- émettre un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces de détail ,en 2020 selon les conditions suivantes, pour les communes de Blois, Vineuil, Saint-Gervais-la-Forêt, Villebarou, et la Chaussée-Saint-Victor, :

- le 1^{er} dimanche des soldes d'hiver, le 1^{er} dimanche des soldes d'été, le dimanche du lancement des achats de Noël et les 4 dimanches de décembre 2020, soit les : 12 janvier, 28 juin, le 29 novembre et les 6, 13, 20, et 27 décembre 2020 ; auxquelles s'ajoute la possibilité de 2 ouvertures supplémentaires au choix des communes, notamment en lien avec des manifestations locales.

- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° 302	A-D-2019-	AGRICULTURE, VITICULTURE – Subvention à l'association Bio-solaire pour l'acquisition d'un bien foncier et immobilier en vue de la création d'un éco-pôle alimentaire à Blois
---------------	------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver l'attribution d'une aide exceptionnelle de 47 440 € à l'association Bio-solaire pour l'acquisition d'un bien foncier et immobilier en vue de la création d'un éco-pôle alimentaire à Blois ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° 303	A-D-2019-	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Participation d'Agglopolys au capital de la SCIC des Greniers de Vineuil et désignation d'un représentant
---------------	------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver la participation d'Agglopolys au capital de la SCIC des Greniers de Vineuil,
- approuver l'acquisition de 400 parts, soit une participation de 20 000 €,
- approuver les statuts de la SCIC,
- désigner Benoît SIMONNIN pour siéger à l'assemblée générale, au sein du collège des collectivités,
- autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° 304	A-D-2019-	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Commune de Candé-sur-Beuvron - Rénovation de la partie hôtelière et réaménagement des abords de l'Auberge de la Caillère - Attribution d'une aide économique au titre du Fonds communautaire d'aide aux hébergements hôteliers
---------------	------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider d'accorder son aide à la SARL BRISBANE
- dire que cette aide prendra la forme d'une subvention de 20 000 €,
- autoriser le Président ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette opération.

Décision : à l'unanimité

N° 305	A-D-2019-	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Commune de La Chaussée-Saint-Victor - Développement de l'entreprise Liquid Control sur l'agglomération - Attribution d'une aide économique au titre des aides à l'immobilier -Signature d'une convention avec l'entreprise.
---------------	------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider d'accorder son aide à la SARL LIQUID CONTROL
- dire que cette aide prendra la forme d'une subvention de 10 000 €, versée à la SCI CITIUS qui viendra en diminution des loyers demandés à la SARL LIQUID CONTROL
- autoriser le Président ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette opération.

Décision : à l'unanimité

N° 306	A-D-2019-	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Commune de La Chaussée-Saint-Victor - Extension de l'entreprise CHIESI SA - Attribution d'une aide économique au titre des aides à l'immobilier
---------------	------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider d'accorder son aide à CHIESI SA,
- dire que cette aide prendra la forme d'une subvention versée à l'entreprise de 100 000 €,
- autoriser le Président ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette opération.

Décision : à l'unanimité

N° 307	A-D-2019-	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Développement de l'entreprise Carole Coiffure à Veuzain-sur-Loire - Attribution d'une aide économique au titre des aides aux commerces et TPE
---------------	------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider d'accorder son aide à l'entreprise Carole Coiffure ;
- dire que cette aide prendra la forme d'une subvention versée à l'entreprise de 1 230 € ;
- autoriser le Président ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette opération.

Décision : à l'unanimité

N° 308	A-D-2019-	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Développement de l'EURL Michaële Coiffure aux Montils - Attribution d'une aide économique au titre des aides aux commerces et TPE
---------------	------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider d'accorder son aide à l'EURL Michaële Coiffure ;
- dire que cette aide prendra la forme d'une subvention, versée à l'entreprise de 1 290€ ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention et tous documents relatifs à cette opération.

Décision : à l'unanimité

N° 309	A-D-2019-	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Développement du salon de coiffure «Le Salon» à Blois - Attribution d'une aide économique au titre des aides aux commerces et TPE
---------------	------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider d'accorder son aide à la SARL FBHC (Le Salon) ;
- dire que cette aide prendra la forme d'une subvention, versée à l'entreprise de 5 000€ ;
- autoriser le Président ou son représentant, à signer cette convention et tous documents relatifs à cette opération.

Décision : à l'unanimité

N° 310	A-D-2019-	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Développement de la SARL Duo Coiffure à Blois - Attribution d'une aide économique au titre des aides aux commerces et TPE
---------------	------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider d'accorder son aide à la SARL Duo Coiffure ;
- dire que cette aide prendra la forme d'une subvention, versée à l'entreprise de 5 000€ ;
- autoriser le Président ou son représentant, à signer cette convention et tous documents relatifs à cette opération.

Décision : à l'unanimité

N° 311	A-D-2019-	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Développement du Bar-Tabac «Le Marigny» à Blois - Attribution d'une aide économique au titre des aides aux commerces et TPE
---------------	------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider d'accorder son aide à la SNC PNSE (Le Marigny) ;
- dire que cette aide prendra la forme d'une subvention, versée à l'entreprise de 5 000€ ;
- autoriser le Président ou son représentant, à signer cette convention et tous documents relatifs à cette opération.

Décision : à l'unanimité

N° 312	A-D-2019-	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Développement de l'EURL Boubet aux Montils - Attribution d'une aide économique au titre des aides aux commerces et TPE
---------------	------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider d'accorder son aide à l'EURL Boubet ;
- dire que cette aide prendra la forme d'une subvention versée à l'entreprise de 4 800€ ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention et tous documents relatifs à cette opération.

Décision : à l'unanimité

N° 313	A-D-2019- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Développement de la SARL Palais des L'Is à Champigny en Beauce - Attribution d'une aide économique au titre des aides aux commerces et TPE
---------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider d'accorder son aide à la SARL Palais des L'Is ;
- dire que cette aide prendra la forme d'une subvention, versée à l'entreprise de 1 950€ ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention et tous documents relatifs à cette opération.

Décision : à l'unanimité

N° 314	A-D-2019- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Développement de Nour Kebab à Blois - Attribution d'une aide économique au titre des aides aux commerces et TPE
---------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider d'accorder son aide à Nour Kebab ;
- dire que cette aide prendra la forme d'une subvention, versée à l'entreprise de 1 486 € ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention et tous documents relatifs à cette opération.

Décision : à l'unanimité

N° 315	A-D-2019- ENVIRONNEMENT – Approbation du Plan Climat Air Énergie Territorial d'Agglopolys 2020-2025
---------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le Plan Climat Air Énergie Territorial d'Agglopolys qui comprend les pièces suivantes :
 - Un diagnostic ;
 - Une stratégie territoriale ;
 - Un programme d'actions incluant un dispositif de suivi et d'évaluation ;
 - Une évaluation environnementale stratégique ;
 - Un rapport environnemental.

Ces pièces sont annexées à la délibération ;

- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Décision : à l'unanimité des suffrages exprimés avec 75 voix pour et 1 abstention (Michel CHASSIER)

N° 316	A-D-2019- ENVIRONNEMENT – Avenant n° 2 à la convention de financement du 3 août 2017 de la maîtrise d'œuvre du renforcement des digues domaniales des vals du Blaisois
---------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de financement de la maîtrise d'œuvre du renforcement des digues domaniales des vals du Blaisois ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Décision : à l'unanimité

N° 317	A-D-2019- CULTURE – Enseignement Musical - Conservatoire à Rayonnement Départemental de musique et théâtre de la Communauté d'agglomération de Blois - Partenariat avec l'INSA Centre Val de Loire pour la création de 2 filières « Musique-Études » et « Théâtre-Études »
---------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- accepter la mise en place d'un partenariat avec l'Institut National des Sciences Appliquées INSA Centre Val de Loire campus de Blois pour la création de 2 filières « Musique-Études » et « Théâtre-Études » ;

- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention précisant les termes du partenariat et les avenants annuels actualisant les modalités de ce partenariat, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Décision : à l'unanimité (Christophe DEGRUELLE ne prenant pas part au vote).

N° 318	A-D-2019-	CULTURE – Licences d'entrepreneur de spectacles - demande de renouvellement pour les années 2020 à 2025 auprès de la Direction régionale des affaires culturelles du Centre-Val de Loire
---------------	------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- donner son accord à la demande de renouvellement auprès de la Direction régionale des affaires culturelles du Centre-Val de Loire, pour une durée de 5 ans, des trois licences d'entrepreneur de spectacles : la licence d'exploitant de lieux, la licence de producteur de spectacle et la licence de diffuseur ;
- reconduire, comme titulaire de ces licences, Monsieur Frédéric DURIN, Directeur Général Adjoint de la Direction Culture/Tourisme/Loisirs ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Décision : à l'unanimité

N° 319	A-D-2019-	CULTURE – Tarifs des prestations et amendes pour l'année 2020 - Bibliothèques d'Agglopolys - modification du règlement intérieur – adoption du règlement d'utilisation d'internet, des postes informatiques et des services multimédia
---------------	------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- adopter les tarifs des abonnements, prestations et location de l'auditorium comme présentés ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- adopter les modifications du règlement intérieur et le nouveau règlement d'utilisation d'Internet, des postes informatiques et des services multimédia ;
- accepter le règlement par bons « Passeport Temps Libre » ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° 320	A-D-2019-	CULTURE – Bibliothèques d'Agglopolys – signature d'une convention avec la ligue de l'enseignement du Loir-et-Cher, l'UDAF de Loir-et-Cher et l'école primaire Jacques Prévert et Agglopolys pour les lectures dans le cadre de l'opération Lire et faire lire
---------------	------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le Président à signer une convention entre la Ligue de l'enseignement du Loir-et-Cher, l'UDAF de Loir-et-Cher, l'école primaire Jacques Prévert et Agglopolys, pour la mise en œuvre de l'opération Lire et faire lire,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette convention.

Décision : à l'unanimité

N° 321	A-D-2019-	LOISIRS – Versement d'une subvention d'équipement pour la réalisation d'une fresque sur les locaux du Club Aviron Blésois
---------------	------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le versement d'une subvention d'équipement de 4 000 € TTC au Club Aviron Blésois,
- autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° 322	A-D-2019-	CYCLE DE L'EAU – Création de la régie avec autonomie financière sans personnalité morale des eaux d'Agglopolys - Adoption des statuts - Organisation du service
---------------	------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette reprise en régie ;
- approuver la création d'une régie à autonomie financière sans personnalité morale pour l'exploitation du service public de l'eau potable dénommée « Régie de l'Eau de Blois / Agglopolys » à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- approuver les statuts de la régie annexés à la délibération.

Décision : à l'unanimité

N° 323	A-D-2019-	CYCLE DE L'EAU – Composition du Conseil d'Exploitation de la régie Eau de Blois/Agglopolys
---------------	------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- désigner comme membres titulaires et suppléants de la régie Eau de Blois / agglopolys, les personnes désignées ci-dessus,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° 324	A-D-2019-	– Désignation des représentants de l'agglomération dans les syndicats en charge de l'eau potable, situés à cheval entre plusieurs intercommunalités (représentation-substitution)
---------------	------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver l'élection des délégués mentionnés dans le tableau ci-dessus pour représenter la Communauté d'agglomération au sein des conseils syndicaux concernés,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° 325	A-D-2019-	CYCLE DE L'EAU – Désignation du directeur de la régie Eau de Blois/Agglopolys
---------------	------------------	--------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- désigner Madame Laure-Anne CHAPELLE comme directrice de la régie de l'Eau de Blois/Agglopolys ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° 326	A-D-2019-	CYCLE DE L'EAU – Adoption du nouveau règlement de service de la régie de l'eau de Blois / Agglopolys et des documents et prescriptions particulières tenus à la disposition des usagers
---------------	------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le règlement de service de l'eau potable d'Agglopolys pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020 sur toutes les communes en régie ;
- approuver la convention d'individualisation des contrats de fourniture d'eau, et les prescriptions particulières correspondantes ;
- approuver les prescriptions de la convention particulière d'abonnement temporaire ;
- approuver les conditions particulières d'utilisation des bornes de puisage et bouches de lavage ;
- approuver les cahiers des clauses techniques particulières de la Régie relatifs aux travaux et aux levés

topographiques ;

- tenir l'ensemble de ces éléments à la disposition des usagers du service ;
- d'abroger l'ensemble des règlements de service antérieurs des communes incluses dans le périmètre de la régie de l'eau de Blois/Agglopolys au 1^{er} janvier 2020 ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le nouveau règlement et tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération ;
- de porter ce nouveau règlement à la connaissance du public et des usagers du service notamment.

Décision : à l'unanimité

N° 327	A-D-2019-	CYCLE DE L'EAU – Création du service public administratif des eaux pluviales urbaines - Organisation du service
-------------------	------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver la création du service public de gestion eaux pluviales urbaines sur l'ensemble du territoire d'Agglopolys à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- autoriser le Président à engager tout acte nécessaire à la bonne création du service public de gestion des eaux pluviales urbaines ;
- approuver le règlement de service eaux pluviales urbaines qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2020 définissant les règles d'organisation générales du service public des eaux pluviales urbaines vis-à-vis des usagers de ce service ;
- autoriser le Président à signer le règlement de service ;
- approuver le règlement d'intervention qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2020 définissant le champ de compétence du service public des eaux pluviales urbaines ;
- autoriser le Président à signer le règlement d'intervention.

Décision : à l'unanimité

N° 328	A-D-2019-	CYCLE DE L'EAU – Gestion de la compétence transférée - Approbation des conventions pour la gestion, l'exploitation et l'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales urbaines
-------------------	------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver la conclusion des conventions de gestion eaux pluviales urbaines avec l'ensemble des communes membres d'Agglopolys ;
- autoriser le Président ou son représentant dûment habilité à engager toutes les démarches auprès des communes et à signer l'ensemble des conventions de gestion.

Décision : à l'unanimité

N° 329	A-D-2019-	CYCLE DE L'EAU – Objectifs, performance et moyens des services d'eau potable et de gestion des eaux pluviales urbaines
-------------------	------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver les objectifs fixés,

La revue annuelle d'objectifs sera jointe en annexe au rapport annuel ;

- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Décision : à l'unanimité

N° 330	A-D-2019-	CYCLE DE L'EAU – PERSONNEL TERRITORIAL – Transfert de compétence – Modalités d'intégration du personnel transféré
-------------------	------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le transfert du personnel des SIAEP d'Orchaise/Molineuf/Santenay, Fossé/Marolles/Saint Sulpice, Chailles/Candé-sur-Beuvron/Seur et de Rilly-sur-Loire/Chaumont-sur-Loire à Agglopolys pour l'exercice de la compétence eau potable dans les modalités décrites dans les fiches d'impact annexées,
- autoriser le Président ou son représentant à intervenir sur ces actes au nom d'Agglopolys et de signer tout acte ou pièce utile à la mise en œuvre de ce dispositif.

Décision : à l'unanimité

N° 331	A-D-2019-	CYCLE DE L'EAU – Tarifs 2020 du service de l'eau potable à compter du 1er janvier 2020 – Parts fixes et variables communautaires, redevance préservation des ressources en eau, branchements neufs, prestations diverses aux usagers
---------------	------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le montant de la part communautaire du prix de l'eau, parties fixe et variable, telles que définies dans les tableaux A1 à A4 précédent ;
- approuver les tarifs de branchements neufs tels que définis dans le tableau B précédent ;
- approuver les tarifs de prestations diverses et montants de pénalités applicables aux usagers tels que définis dans le tableau C précédent ;
- dire que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2020.

Décision : à l'unanimité

N° 332	A-D-2019-	CYCLE DE L'EAU – Tarifs 2020 du service d'assainissement collectif - Part communautaire de la redevance d'assainissement, branchement neuf, admission des matières de vidange et des graisses de curage de réseau sur la station d'épuration de Blois
---------------	------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- fixer les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2020 tels que décrit ci-dessus soit :
 - le montant de la part communautaire de la redevance d'assainissement, tel que défini dans les tableaux A1 et A2 précédents ;
 - la base de calcul de la redevance d'assainissement pour les usagers du service alimentés en eau totalement ou partiellement à partir d'un puits ou d'une autre source qui ne dépend pas d'un service public d'eau potable, si l'usage de cette eau génère un rejet d'eaux usées collectées par le service d'assainissement, et en l'absence de mesure directe au moyen d'un dispositif de comptage validé par la régie : il est, dans ce cas fait, application d'un volume forfaitaire de 30 m³ par habitant et par an au niveau du site desservi ;
 - les tarifs de branchement neuf tels que définis dans le tableau B précédent ;
 - le tarif d'admission des matières de vidange sur la station d'épuration de Blois, tel que défini dans le tableau C précédent ;
 - le tarif d'admission des graisses de curage de réseau sur la station d'épuration de Blois, tel que défini dans le tableau D précédent.

Décision : à l'unanimité

N° 333	A-D-2019-	CYCLE DE L'EAU – Tarifs 2020 du service d'assainissement non collectif
---------------	------------------	-------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- retenir les fréquences de contrôles périodiques proposées ci-avant,
- adopter les montants des redevances communautaires mentionnés dans le tableau précédent pour les usagers du Service Public d'Assainissement Non Collectif et applicables à compter du 1er janvier 2020,
- préciser que le refus de contrôle ou l'absence injustifiée de l'utilisateur ou de son représentant constituent un obstacle mis à l'accomplissement des missions du Service Public d'Assainissement Non Collectif,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° 334	A-D-2019- CYCLE DE L'EAU – Contributions eaux pluviales - exercice 2019
-----------	--------------------------------------------------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- de fixer les contributions pluviales à 30 % des amortissements et des emprunts et à 25 % des dépenses de fonctionnement après application du prorata de longueur de réseau unitaire par rapport à la longueur totale du réseau.

Le détail par commune figure dans le tableau ci-dessous :

Communes	Contribution 2019
AVERDON	2 843
BLOIS	288 240
CANDE SUR BEUVRON	8 804
CHAILLES	14 750
CHEVERNY	1 986
CHITENAY	3 242
COUR CHEVERNY	16 157
FRANCAY	3 357
HERBAULT	13 858
LA CHAPELLE VENDOMOISE	7 644
LA CHAUSSEE SAINT VICTOR	12 096
LANDES LE GAULOIS	6 838
LES MONTILS	8 787
MAROLLES	11 300
MESLAND	722
RILLY SUR LOIRE	339
SAINT DENIS SUR LOIRE	8 366
SAINT LUBIN EN VERGONNOIS	1 013
SAINT SULPICE DE POMMERAY	12 257
SAMBIN	2 995
SANTENAY	4 052
SEUR	4 631
VALENCISSE	9 372
VILLEBAROU	3 991
VILLEFRANCOEUR	11 078
TOTAL	458 718

Décision : à l'unanimité

La séance est levée à 20h30.

*Pour extrait conforme,
le Président, Christophe DEGRUELLE*

Le recueil des actes administratifs à portée réglementaire de la collectivité, établi trimestriellement, en application du CGCT et notamment des articles L. 2131-1 et R. 5211-41, est consultable sur le site internet de l'agglomération (<http://www.agglopolys.fr/>) et à l'accueil de l'hôtel d'agglomération aux horaires d'ouverture au public